

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS27

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Brigand, Mme Bonnivard et M. Ray

ARTICLE 18

Après le mot :

« prévention »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« sur l'accompagnement de la fin de vie et du deuil, en concertation avec le comité de suivi de la stratégie décennale pour les soins palliatifs et d'accompagnement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à permettre au comité de suivi de la Stratégie décennale de participer à l'élaboration de la campagne nationale de sensibilisation et de prévention.